

Compte rendu de la séance du 13 octobre 2022

Secrétaire(s) de la séance: Lise MARIN

Ordre du jour:

- Compte rendu du conseil municipal du 15/09/2022,
- Pour information, présentation du projet photovoltaïque par l'Entreprise Q-Energie, au lieu-dit La Sautonie,
- Programme Local de l'Habitat 2023-2028 (PLH),
- Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord .

- Questions diverses :

Réunion publique : Les gestes qui sauvent
Panneau pocket
Point sur travaux voirie et P.A.V.

Délibérations du conseil:

Préalablement et pour information, le développeur en énergie renouvelable Q Energie représenté par Mme Maud GAIDE et M Pascal MOZET, présente le projet d'agrivoltaïsme privé de la Sautonie (Voir la synthèse jointe)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ajout d' un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir le vote d'une indemnité à la factrice.
Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal qui décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre du jour en conséquent.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2022.

Programme Local de l'Habitat (PLH) de la C.C.I.C.P. (DE 2022 032)

Vu les articles L.302-1 à L.302-4-1 du Code la construction et de l'habitation,

Vu le Programme Local de l'Habitat de la CCICP,

Monsieur le Maire propose d'adopter le programme local de l'habitat de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

La communauté de communes n'est pas soumise à l'obligation de PLH, néanmoins elle a souhaité fixer des objectifs stratégiques partagés avec ses communes membres.

Le PLH permettra de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ le Programme Local de l'Habitat de la C.C.I.C.P.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (DE 2022 033)

Vu le rapport de la CLECT réunie le 13 septembre 2022,

La CCICP propose un retour aux communes de la compétence voirie, la compétence ayant été prise sans attribution de compensation, l'impact sur les attributions de compétence est nul.

Monsieur le Maire propose l'adoption du rapport de la CLECT au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport de la CLECT.

Modification des statuts de la C.C.I.C.P. (DE 2022 034)

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019,
Considérant le retour de compétence voirie aux communes,

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- A modifié dans l'annexe aux statuts la voirie communautaire :

- Article 1 du II : Les routes redeviennent de compétence communale sauf celles partagées pour la véloroute voie verte,

- A l'article 7 du II : supprime Maurens pour le CAS'ADO.

- A modifié l'article 2 des statuts alinéa 5 (GEMAPI) : la Communauté de communes n'exerce plus la compétence GEMAPI depuis 2018 côté SMBI et 2019 côté CAB.

- La loi supprimant les compétences optionnelles, les statuts et annexes sont rédigés ainsi :

– I Compétences obligatoires

– II Compétences supplémentaires :

1) Compétences supplémentaires relevant du II de l'article L.5214 du CGCT (= anciennes compétences optionnelles de la C.C.I.C.P.)

2) Autres compétences supplémentaires (= anciennes compétences facultatives de la C.C.I.C.P.)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE les modifications de statuts de la C.C.I.C.P.

Indemnité à la factrice (DE 2022 035)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour verser une indemnité à la préposée de la poste qui dessert notre commune pour les services rendus tout au long de l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de 65 € à Madame Alexandra LE CAOUS, préposée de la poste desservant notre commune, pour cette année 2022. La somme étant prévue sur le budget primitif 2022 voté à

l'article 6288.

Questions diverses :

- La CCICP a activé Panneau Pocket pour le compte de ses communes membres.
Il s'agit d'une application qui permet aux collectivités de communiquer avec leurs habitants en temps réel pour diffuser des informations et des alertes.

- La CCICP a fait distribuer dans les boîtes aux lettres une information relative au Plan Communal de Sauvegarde et aux séances « Gestes qui sauvent » pour recueillir les inscriptions des volontaires.

- Point sur le Point d'Apport Volontaire (PAV) des ordures ménagères: les travaux de voirie débutent la semaine prochaine.

- A propos de l'entretien des bords de routes et des talus : Plusieurs zones n'ont pas été traitées.

- M Pascal Thiélin fait le point sur l'AG du Comité des Fêtes réunie le 20 novembre 2022. 12 personnes ont participé à la réunion mais le Bureau de l'association n'a pas été reconstitué faute de volontaires.
La dissolution de l'association est envisagée.

- M le préfet a sensibilisé les communes du département à propos du dernier phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols qui a sévi en Dordogne en rappelant que les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle doivent être déposés en préfecture avant le 31 décembre par les Maires.
Pour se faire, les propriétaires de bâtis dégradés doivent rédiger un courrier décrivant les dégâts constatés avec photos à l'appui à l'attention du Maire qui déposera alors une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune.
L'information sera diffusée sur Panneau Pocket.



Qenergy

Présentation du projet Sautonie - SAINT - HILAIRE - D'ESTISSAC

13 octobre 2022

Présentation de Q ENERGY France



Qui sommes-nous ?

Q ENERGY France, la performance d'un pionnier, l'énergie de la nouveauté !

Autrefois affiliés au Groupe RES, nous œuvrons depuis 23 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques et dans le développement de solutions de stockage.

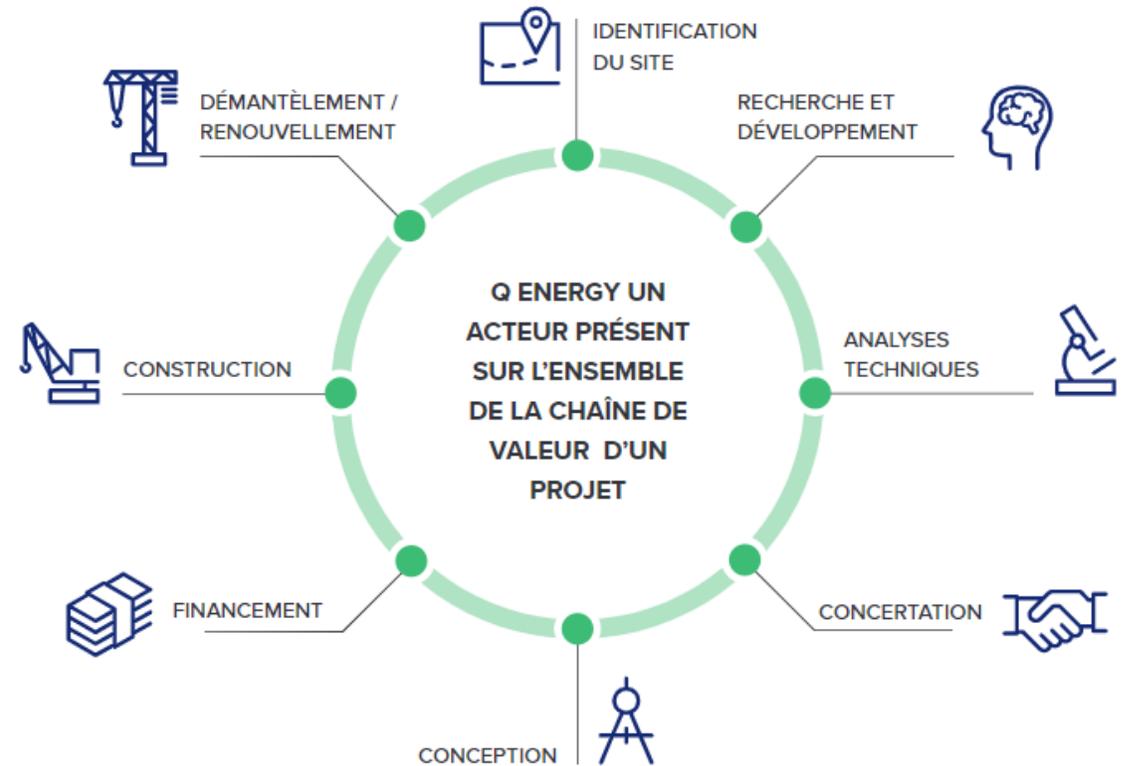
Aujourd'hui, nous faisons partie d'une nouvelle structure, QENERGY Solutions, filiale européenne de l'entreprise coréenne Hanwha Solutions, notre nouvel actionnaire.



Q ENERGY France, un acteur global et un partenaire local

Un partenaire local au service des territoires :

- Nous adoptons une approche de territoire durable dans la réalisation de nos projets, à travers:
- Une information régulière et transparente
- Un accompagnement personnalisé
- Une insertion du projet dans son environnement humain et social



Énergie solaire



10 centrales solaires
construites



+ de 30 centrales solaires
autorisées



65 MWc
la puissance de notre première
centrale flottante



2,5 GW
de projets en développement

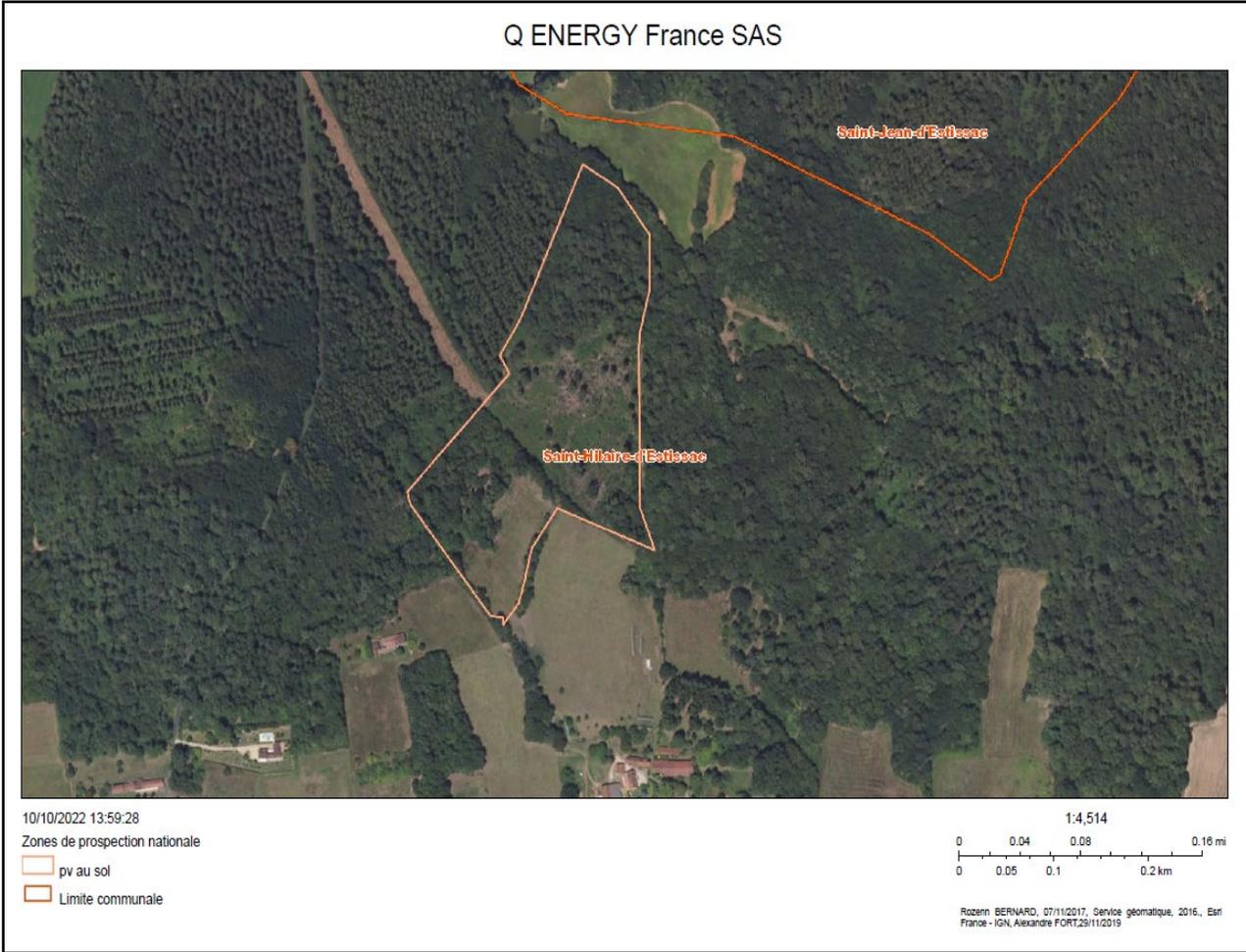


Le projet solaire Sautonie – SAINT - HILAIRE - D'ESTISSAC

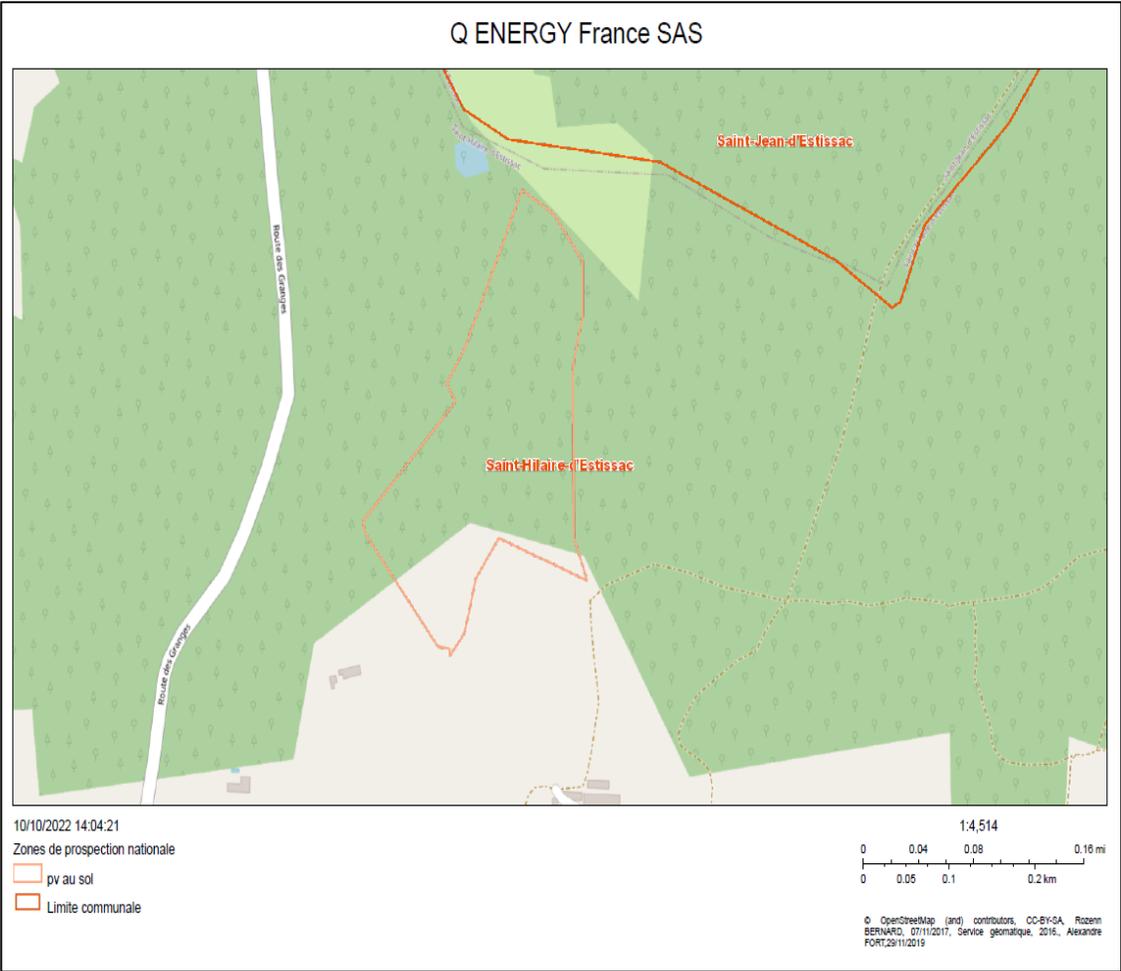
1- Définition du projet étudié

Zone d'étude prévisionnelle

Zone d'étude prévisionnelle d'une superficie de 5,2 ha environ.



Vue aérienne



Carte IGN

Enjeux paysagers et d'accès



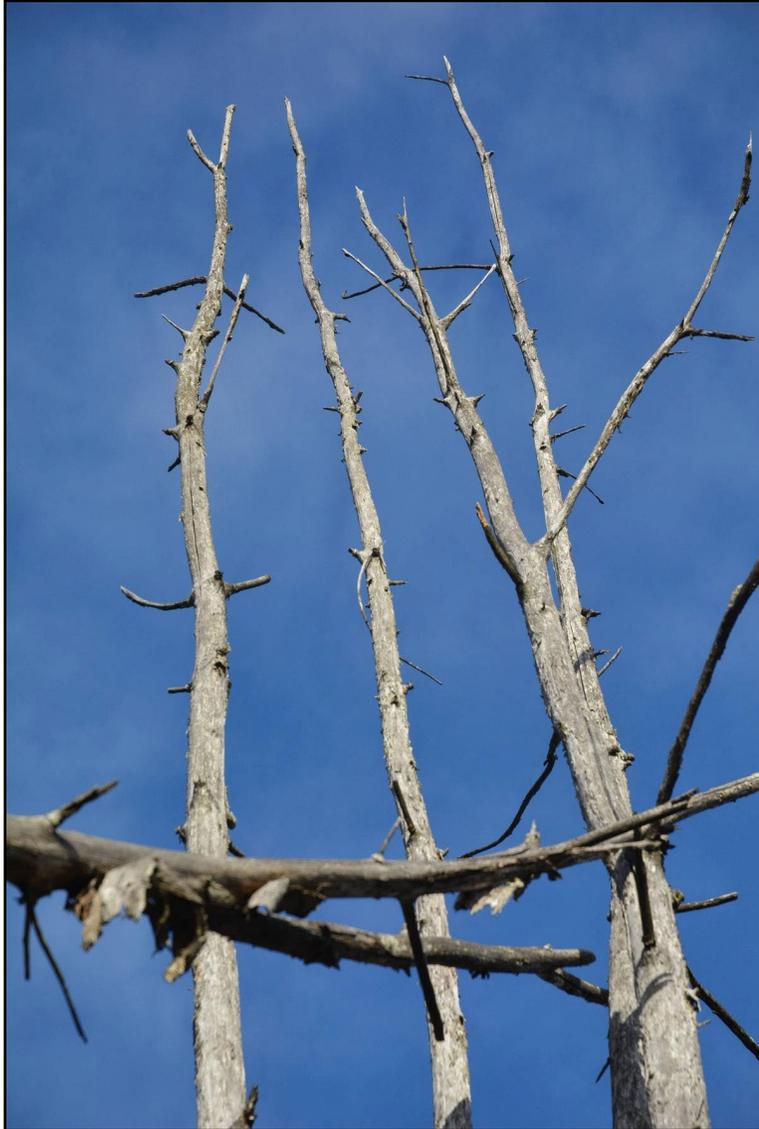
Enjeux paysagers

Une étude paysagère sera réalisée par un cabinet d'études spécialisé afin d'identifier les enjeux de perception sur le site et effectuer des préconisations

Accès au site

Les accès possibles seront étudiés pendant la phase d'étude afin d'identifier ceux les plus courts et répondant aux obligations des services de secours d'incendie départementaux.

Enjeux sanitaires



Châtaigniers dépérissants

Les parcelles de la zone d'étude sont essentiellement peuplées de châtaigniers dépérissants ou morts.

En 2008, le Conseil Général de la Dordogne avait estimé la surface de boisements de châtaigniers dépérissants à 50 000 hectares. La conversion des parcelles de châtaigniers est largement encouragée par l'administration forestière et les collectivités.



Boisement Compensateur

Le déboisement de la zone d'implantation donnera lieu à la signature d'une convention, avec Alliance Forêt Bois, pour la réalisation d'un boisement compensateur.

Alliance Forêt Bois sera en charge du choix des terrains à reboiser, ainsi que du choix des essences et de la réalisation du reboisement. Le reboisement portera sur le double de la surface déboisée et sera réalisé dans le secteur le plus proche possible de la zone déboisée. Toute personne intéressée par un reboisement d'un terrain lui appartenant dans ce secteur pourra se mettre en relation avec Alliance Forêt Bois.

Un débroussaillage, légalement obligatoire, sera, par ailleurs, réalisé régulièrement par Q Energy, sur une zone de 50 m à partir des clôtures du parc solaire après autorisation des propriétaires et exploitants riverains. Q Energy prendra en charge la totalité du coût de ce débroussaillage.



Le projet solaire Sautonie – SAINT - HILAIRE - D'ESTISSAC

1- Volonté de synergie avec une activité agricole prépondérante

Agrivoltaïsme – Usages partagés prévus

Madame Stéphanie DESSALLES et Messieurs William et Bernard DESSALLES souhaitent développer, dans le cadre de ce projet familial conciliant exploitation agricole et production d'énergie verte, des zones d'élevage d'ovins sur des terrains de faible potentiel agronomique. Les ovins pourront disposer de la zone clôturée, sous et entre les rangées de panneaux, en phase exploitation.



Le projet solaire Sautonie – SAINT-HILAIRE-D'ESTISSAC

2- Retombées fiscales

Simulation des retombées fiscales – Projet 4 MWc

TAXES	ST HILAIRE D'ESTISSAC	CC Isle et Crempse en Périgord	Dordogne	Région
IFER	- €	6 508 €	6 508 €	- €
CFE	- €	4 499 €	- €	- €
CVAE	- €	1 049 €	930 €	1 979 €
TFB	4 274 €	368 €	- €	- €
TA (payable à la mise en service année 1)	5 654 €	- €	2 827 €	- €
Total première année	9 927 €	12 423 €	10 265 €	1 979 €
Total/an	4 274 €	12 423 €	7 438 €	1 979 €
Total/30 ans	133 867 €	372 691 €	225 964 €	59 357 €

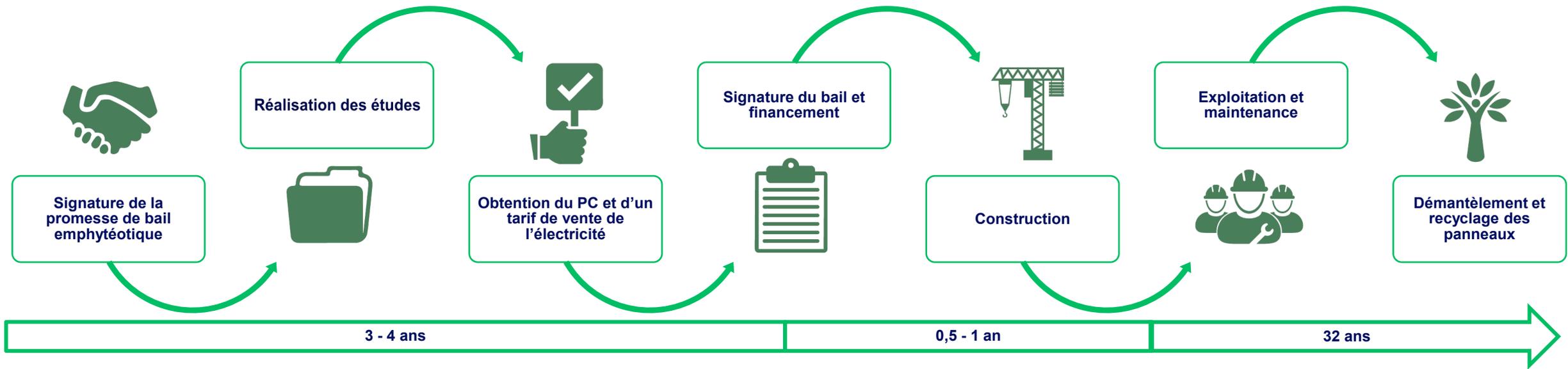
Simulation susceptible d'évolution – Soumis aux lois de finance

Taux de répartition commune / département de la TFB fourni par la municipalité de Saint - Hilaire - d'Estissac

Le projet solaire Sautonie – SAINT - HILAIRE - D'ESTISSAC

3- Planning prévisionnel

Cycle de vie d'une centrale photovoltaïque



Le projet solaire Sautonie – SAINT - HILAIRE - D'ESTISSAC

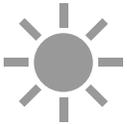
4- Synthèse du projet – Points essentiels

Synthèse du projet prévisionnel Sautonie

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Surface étudiée 5,2 ha env.
Surface clôturée 4,3 ha env.



Potentiel solaire
1 253 Gwh/ an



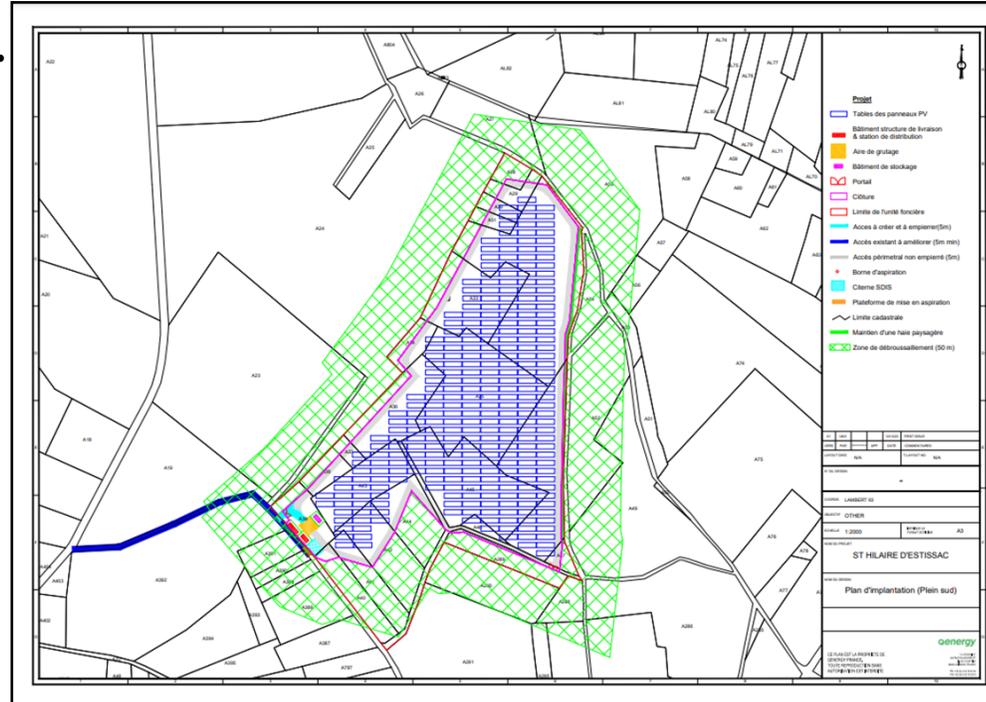
Puissance potentielle
4 MWc



Raccordement
0,2 km



152 tonnes de CO₂
économisées par an



RISQUES & ENJEUX DU SITE



Enjeux naturels
MOYENS



Enjeux paysagers
MOYENS



Enjeux de raccordement
FAIBLES



Enjeux urbanistiques
MOYENS



Enjeux administratifs
MOYENS

Points essentiels à retenir



Recyclage :

Les panneaux photovoltaïques sont composés de plaquettes de silice prises dans une matrice en verre. Ils sont recyclables à 99%. Une écotaxe est payée lors de l'achat



Démontage de la centrale :

La centrale est portée par une société de projet titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité,
Le démontage est inclus dans les garanties financières collectées par la CRE et provisionnées auprès de la caisse des dépôts et consignations



Financement participatif :

A hauteur de 20 à 40% du coût de la construction via une plateforme de collecte et financement participatif spécialisée



Qenergy

Merci de votre attention

Maud Gaide

Responsable Régionale Solaire

06 43 18 72 74

Maud.gaide@qenergyfrance.eu

Pascal Mozet

Chargé de Nouveaux Projets et Territoires

06 38 24 76 25

Pascal.mozet@qenergyfrance.eu